



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2023038

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATORZE DECEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 14 décembre 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 09 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Philippe PRIOUX, M. William BOURGOIN, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Alain LASMAN, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Jacqueline CARIMALI, qui a donné pouvoir à Mme LIMOUZIN
Mme Juline GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval.

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur William BOURGOIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° DCM2023038

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024

Rapporteur : Monsieur Bruno Bouriaud, 1^{er} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1, précisant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ;

Considérant que Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption Il est proposé au conseil municipal ;

Considérant qu'il apparaît opportun de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

✚ **Autorise et Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager dans la limite de 222 073,69 € les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 telles que définies ci-dessous :

	Budget primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	25 %
Chapitre 20	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	10 000.00 €
Chapitre 21	674 174.80 €	27 000.00 €	701 174.80 €	175 293.70 €
Chapitre 23	27 012.00 €	120 107.97 €	147 119.97 €	36 779.99 €
TOTAL	741 186.80 €	147 107.97 €	888 294.77 €	222 073.69 €

La limite de **222 073,69 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 14/12/2023

Le Maire,

Claude NOËL

Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01 34 08 95 00
www.butry.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

